Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 074-267402444-20250311-DCCAS2025031102-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLEIRY

CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

11 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 12
Date de la convocation : 17 février 2025

PRÉSENTS : Mmes Hélène ANSELME, Christine NICOLET-DIT-FELIX, Adjointes, Mmes Renée RICHARD, Elisabeth DEAL, Alexandra DALLIERE, Conseillères Municipales, Mmes Danielle MANIGAND, Giovanna VANDONI, Mrs Claude LEPERS, Olivier MAZILLE et Raphaël MAHOT, Membres Extérieurs.

POUVOIRS : Mme Elodie POIRIER à M. Claude LEPERS, Mme Bernadette JACQUEMOUD à Mme Danielle MANIGAND.

ABSENTES : Mme Laurence OHEIX

Mme Renée RICHARD a été élue secrétaire de séance.

DCCAS20250311- 02

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Le Conseil d'administration va délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion constituant ainsi l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable public permet de :
- Rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote,
- Supprimer les doublons qui existent entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Simplifier les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à trois objectifs principaux :
- Une information financière plus simple et plus lisible avec un seul document au lieu de deux partiellement répétitifs, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget principal.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre l'ordonnateur et le comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun visant la fiabilisation de la qualité des comptes.

VU l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié, fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur pour les collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 2 » de l'expérimentation,

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 074-267402444-20250311-DCCAS2025031102-DE

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bila synthétique, des taux des contributions et produits afférents,

Mme Hélène ANSELME, rapporteur, expose et propose au Conseil d'administration,

D'APPROUVER les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du compte financier Unique 2024 dressés par le Comptable comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Année 2023)	0.00 €
DEPENSES ANNEE 2024	0.00 €
RECETTES ANNEE 2024	0.00 €
RESULTAT EXERCICE 2024	0.00 €
RESULTAT CUMULE FIN 2024	**0.00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR (Année 2023)	9 218.09 €
RESULTAT 2023 AFFECTE EN INVESTISSEMENT (c/ 1068)	0.00 €
DEPENSES ANNEE 2024	40 019.25 €
RECETTES ANNEE 2024	38 581.91 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - Déficit	-1 437.34 €
RESULTAT CUMULE FIN 2024 A AFFECTER	**7 780.75 €**

RESULTAT GLOBAL A LA CLOTURE DE 2024	**7 780.75 €**

Entendu cet exposé,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relatives au résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024,

- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs résumés ci-après :

  - Un excédent de fonctionnement de **7 780,75 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS,
Alban MAGNIN.